

N° Client : 6457282
 N° T.V.A : FR79528101843

REXEL FIGEAC
4601

 394 AVENUE CLAUDE HUET
 ZONE INDUSTRIELLE LAFARRAYRIE

46100 FIGEAC

Tél. : 05.65.50.33.00 Fax : 05.65.34.10.20

MONSIEUR FLORIAN RATIE

LIEU-DIT LABORIE

46270 BAGNAC-SUR-CELE

France

RATIE FLORIAN

LIEU-DIT LABORIE

46270 BAGNAC-SUR-CELE

France

Attention cette facture est en envoi dématérialisé fiscalement

Échéance : 30/11/2024
Règlement : Lettre de change directe

N° ligne	Référence Désignation	Prix unitaire H.T	Remise en %	Prix Net Unitaire H.T.	Qté	Unité	Prix total H.T	Code T.V.A
Votre commande : DEMANDE TEL Notre Réf: 4601000255346 du 02/10/2024 Notre BL n° CL-4601-517607115-01 expédié le 02/10/2024								
0010	ENIP01331018 ULYS TDA80-M	460,21460	59,80	185,02010	1	U	185,02	2
Sous total HT BL CL-4601-517607115-01							185,02	
Sous total commande DEMANDE TEL							185,02	

Code T.V.A	Total H.T. hors D.E.E.E	Total H.T. D.E.E.E	Total H.T.	P.F.A	NET H.T.	Taux de T.V.A. (en %)	Total T.V.A.
2	185,02	0,00	185,02	0,00	185,02	20,00	37,00

L'éco-participation correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du décret n° 2005-829 et de l'article L 541-10-2 du Code de l'Environnement.

Merci d'adresser votre règlement et le coupon détachable à l'adresse ci-dessous
Centre de traitement des paiements
REXEL France

CENTRE DES PAIEMENTS

TSA 81113

69626 VILLEURBANNE CEDEX

NATIXIS PARIS (NATXFRPPXXX)

RIB 30007 99999 04175617000 22

N° code IBAN FR76 3000 7999 9904 1756 1700 022

NET H.T. 185,02 €
Total T.V.A. 37,00 €
MONTANT NET T.T.C. 222,02 €

En EUR FACTURE

Date de facture	31/10/2024
N° Client	6457282
N° de Facture	991658663
Net à Payer	222,02 €
Date d'échéance	30/11/2024
Mode de règlement	Lettre de change directe

Escompte pour paiement anticipé : néant par rapport aux conditions générales de vente

Extrait des conditions générales de vente : Les factures de la Société REXEL France sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement total ou partiel à l'échéance rendra toute somme due par le Client immédiatement exigible, sans rappel préalable ; elle entraînera notamment le paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros par facture impayée, ce montant étant susceptible d'être augmenté si la Société justifie que les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire, l'application d'une clause pénale égale à 15 % du montant total facturé et non payé par le Client ainsi que des pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix points de pourcentage, le taux d'intérêt à appliquer étant, pour le premier semestre de l'année, celui en vigueur au 1er janvier de l'année considérée et, pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet de l'année considérée. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date d'exigibilité de la facture et jusqu'au complet paiement des sommes dues. Conformément à la loi n°80-335 du 12 mai 1980, les biens vendus demeurent la propriété de la Société REXEL France jusqu'au paiement intégral et effectif du prix facturé et de ses accessoires, la livraison s'entendant de la remise matérielle des marchandises. Tout litige entre le Client et la Société relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

REXEL France SAS - 13 Bd du Fort de Vaux - 75017 PARIS

SAS au capital de 41 940 672 Euros - N° SIREN : 309304616 - RCS PARIS 309 304 616

Code NAF 4669A - Numéro de TVA intra-communautaire : FR26309304616

